CONDITIONS SPÉCIFIQUES DU SERVICE TELEPHONIQUE OPTIONNEL
À COMPTER DU 01/07/2006

ENTRE :

Le client, ci-après dénommé l'"Usager"

ET

Free, société par actions simplifiée, au capital de 3 027 752 euros, dont le siège social est 8 rue de la Ville l'Evèque – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 938 861, numéro TVA FR60421938861, joignable sur son site Internet : http://www.free.fr et par téléphone au 3244 ou au 08 92 13 51 51 (0,34 euros TTC /mn), représentée par son Président, ci-après dénommée "Free"

ARTICLE 1 – CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques complètent les Conditions Générales de Vente du Forfait Free Haut Débit et comprennent la Brochure Tarifaire du Service Téléphonique Optionnel ci-après annexée.

Les termes en majuscule utilisés dans les présentes Conditions Spécifiques auront le sens défini dans les Conditions Générales de Vente du Forfait Free Haut débit.

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les modalités de fourniture du Service Téléphonique Optionnel, en supplément du Forfait Free Haut Débit, à savoir, sous réserve de leur accessibilité depuis le réseau de Free :

- les appels sortants depuis la Freebox vers les numéros spéciaux;
- les appels sortants depuis la Freebox vers les mobiles;
- les appels sortants depuis la Freebox vers les lignes internationales et DOM-TOM;
- les appels sortants depuis la Freebox vers les lignes fixes de boucle locale différente de celle de France Télécom ou Free en France métropolitaine.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCES

L'accès au Service Téléphonique Optionnel est subordonné à la souscription au Forfait Free Haut Débit et à l'accès au Service téléphonique (Article 6 des Conditions Générales de Vente du Forfait Free Haut débit).

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU SERVICE TELEPHONIQUE OPTIONNEL

Ce service de téléphonie vocale fixe est distinct des services de France Télécom.

Du fait de la technologie utilisée, ce Service Téléphonique Optionnel ne donne pas accès au minitel et ne permet pas de garantir le transfert ou l'émission de communications DATA (télécopies, accès par modem). Pour des raisons d'intégrité du réseau et de sécurité, la durée maximale d'un appel est de deux heures.

ARTICLE 5 - DUREE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Spécifiques entrent en vigueur dès l'utilisation du Service Téléphonique Optionnel par l'Usager et s'appliquent à l'Usager tant que ce dernier utilise le Service Téléphonique Optionnel.

La résiliation du Service Téléphonique Optionnel n'entraîne pas la résiliation du Forfait Free Haut Débit. Toutefois la résiliation du Forfait Free Haut Débit entraîne automatiquement la résiliation du Service Téléphonique Optionnel.

ARTICLE 6 – FACTURATION – PAIEMENT

6.1. Facturation

Les tarifs du Service Téléphonique Optionnel sont indiqués dans la Brochure Tarifaire Service Téléphonique Optionnel, consultables à l'adresse suivante : http://adsl.free.fr/tel/tarifs/ . Ils sont mentionnés en Euros TTC.

L'Usager sera facturé selon sa consommation pour les prestations téléphoniques utilisées pour la totalité du mois civil en cours.

Les prix des prestations dues au titre du Service Téléphonique Optionnel s'ajoutent au prix du Forfait. Ils sont payables mensuellement à terme échu selon le mode de paiement choisi par l'Usager conformément aux Conditions Générales de Vente Free Haut Débit. L'Usager doit régler l'ensemble des Services et options selon un seul mode de paiement.

6.2. Modalités de facturation

L'Usager autorise expressément Free à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique. Le Service Téléphonique Optionnel sera facturé sur la facture du Forfait Free Haut Débit et ne fera pas l'objet d'une facturation distincte.

6.3. Modification de la Brochure Tarifaire du Service Téléphonique Optionnel

Free pourra réviser ses tarifs dans les conditions prévues à l'article 7.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS

L'Usager sera informé de toute modification des Conditions Spécifiques un mois avant son entrée en vigueur par courrier électronique et sur la Console de gestion de compte sous la rubrique « Votre compte » et également sur le Site Internet de Free.

En cas de désaccord, l'Usager aura la faculté de résilier les Conditions Spécifiques sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, en adressant un courrier électronique à Free et en conséquence, de cesser d'utiliser le Service Téléphonique Optionnel.